



Dynamique par nature !

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE - ARRONDISSEMENT LE MANS
CANTON DE BONNETABLE
COMMUNE DE LA GUIERCHE (72380)

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2026 (article L2121-25 du CGCT)**

Date de la convocation : 30 mars 2026
Date d'affichage de la convocation : 30 mars 2026
Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 15
Nombre de conseillers de membres en exercice : 15
Nombre de conseillers présents à la séance : 14
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de pouvoir : 1

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents :

- Monsieur Eric BOURGE, Maire sortant,
 - Madame Françoise ROSALIE,
 - Monsieur Jany PERRIN,
 - Madame Élodie GAUTIER,
 - Madame Régine RONCIERE,
 - Madame Véronique DALMONT,
 - Madame Véronique BUREL,
 - ~~Monsieur Mickaël BESNARD,~~
 - Monsieur Gaëtan GEFFROY,
 - Monsieur Julien GERVAIS,
 - Madame Laure BOURASSEAU,
 - Monsieur Matthieu DUBOIS,
 - Madame Vanessa TALON,
 - Monsieur Alexandre HATET,
 - Monsieur Vincent GUERINEAU.
- **Absents excusés** : Monsieur Mickaël BESNARD.

Absent non excusé : NEANT

Pouvoir : Pouvoir donné à Monsieur le Maire Éric BOURGE.

Secrétaire de séance : Madame Laure BOURASSEAU.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Laure BOURASSEAU a été désignée secrétaire de séance.



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN COURS DE SEANCE		
N° délibération	Intitulé - Objet	Vote – Approbation délibération
➤ N°10-04-2026	VOTE DES INDEMNITES DES ELUS (MAIRE – ADJOINTS – CONSEILLERS DELEGUES) – rapporteur Monsieur Eric BOURGE	Adoptée à l'unanimité
➤ N°11-04-2026	Délégation des attributions du conseil municipal au Maire – rapporteur Monsieur Eric BOURGE	Adoptée à l'unanimité
➤ N°12-04-2026	Élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des « FONTENELLES »	Adoptée à l'unanimité
➤ N°13-04-2026	Élection des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des « Landes »	Adoptée à l'unanimité
➤ N°14-04-2026	Élection des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire dit SIVOS « La Guierche – Souillé »	Adoptée à l'unanimité
➤ N°15-04-2026	Désignation de deux représentants de la commune à l'ATESART	Adoptée à l'unanimité
➤ N°16-04-2026	Désignation élu représentant au sein du Comité National d'Action Social (C.N.A.S.)	Adoptée à l'unanimité
➤ N°17-04-2026	Proposition du conseil municipal de deux représentants de la commune de La Guierche au sein du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ORNE SAOSNOISE	Adoptée à l'unanimité
➤ N°18-04-2026	Représentant à la Commission d'Attribution Logement et d'Examen de l'Occupation des Logements	Adoptée à l'unanimité
➤ N°19-04-2026	Constitution des commissions municipales Rapporteur Éric BOURGE - Maire	Adoptée à l'unanimité
➤ N°20-04-2026	Approbation du Compte Administratif 2025	13 votes pour Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote
➤ N°21-04-2026	Approbation du Compte de Gestion 2025	Adoptée à l'unanimité
➤ N°22-04-2026	Affectation de résultat de l'année 2025	Adoptée à l'unanimité
➤ N°23-04-2026	Vote du budget primitif 2026	Adoptée à l'unanimité
➤ N°24-04-2026	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026	14 votes pour 1 abstention
➤ N°25-04-2026	Décisions du maire dans le cadre de sa délégation	Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du vingt mars deux mil vingt-six, comprenant les délibérations prises lors de cette séance, a été affichée au panneau d'affichage extérieur de la mairie conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales et déposé sur le site internet de la commune.

Fait à La Guierche, le 10 avril 2026

Les présentes délibérations sont consultables en mairie et peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

LE MAIRE,
Éric BOURGE


